



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mutuelles

Question écrite n° 65541

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation du nombre des Français sans mutuelle. 3,3 millions de personnes se passaient d'assurance complémentaire santé en 2012, et ce chiffre ne cesse d'augmenter. De plus en plus de personnes renoncent à souscrire une assurance complémentaire santé, en raison de son prix. Cela s'explique par deux raisons : la première est la hausse de la fiscalité sur l'assurance complémentaire santé (les taxes sur ces assurances sont passées de 1,75 % en 2005 à 13,27 % en 2012), et la deuxième est la charge de la couverture maladie universelle (CMU) qui a été transférée pratiquement en totalité aux mutuelles. Les personnes non couvertes par une complémentaire sont les plus nombreuses à renoncer aux soins. Il faut donc mettre fin à cette dérive. L'obligation de contrat collectif faite aux entreprises à compter du 1er janvier 2016 ne concernera que 400 000 personnes, selon la Fédération nationale de la mutualité française. Il lui demande donc ce qu'elle compte faire pour les personnes exclues de ce dispositif et si elle envisage une baisse des taxes.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65541

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8310

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)